

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE TURENNE



**ARRÊTÉ FIXANT LES DATES DE MISE EN
VENTE DE L'IMMEUBLE**

SIS AU 84 RUE FRANÇOIS LEYMARIE

N° 2024-04-001

Le Maire de la Commune de TURENNE (19),

Vu la délibération en date du 26 août 2023 fixant les modalités de vente aux enchères de l'immeuble sis au 84 rue François Leymarie ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er}. – DATE DE MISE EN PUBLICITE.

La publicité par affichage et sur le site internet de la commune est fixée :

DU LUNDI 8 AVRIL au VENDREDI 19 AVRIL 2024 (INCLUS)

Article 2. – REMISE DES OFFRES.

Les offres seront remises sous plis cachetés envoyés en RAR ou déposés directement à la mairie :

DU LUNDI 22 AVRIL au VENDREDI 3 MAI 2024 (INCLUS)

Article 3. – VISITE DU BIEN.

La visite du bien est possible pendant les heures d'ouverture de la mairie. Le demandeur récupèrera les clés à la mairie et les redéposera à la fin de la visite.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Brive

Fait à TURENNE, le 2 avril 2024

Le Maire,

Yves GARY

